

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-044-13981/23/BM**

**■ Rapport annuel d'activité du délégataire de la salle musiques actuelles 6MIC pour l'exercice 2021**  
**61366**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le titulaire d'une délégation de Service Public remet chaque année à l'autorité délégante un rapport présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'équipement dénommé 6MIC, salle de musiques actuelles de la Métropole, a fait l'objet d'une concession d'exploitation en Délégation de Service Public. Le contrat, attribué par délibération du 20 juin 2019 à la SCIC IRIS, prend fin le 30 juin 2026.

Les objectifs prioritaires assignés par la Personne Publique au Délégataire sont les suivants :

- Aboutir à un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur.
- Rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions.
- Rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposés par le site.
- Intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite.
- Garantir l'accès du public le plus large du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée.
- Rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune. Développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

En contrepartie des contraintes de service public, la Métropole, verse au délégataire deux subventions indexées annuellement : En 2021, les montants versés au délégataire sont les suivants :

- Une subvention d'exploitation : 736 815 euros - soit la base de 720 000 euros indexée de 2,35 %.
- Une subvention de mise en réseau et d'émergence des musiques actuelles : 153 975 euros hors taxes – soit la base de 120 000 euros hors taxes indexée de 2,34 %.

De son côté, le délégataire verse à la Métropole une redevance d'occupation domaniale, dont la base est fixée à 120 000 euros hors taxes, indexée annuellement. Pour 2021, la RODP se monte à 125 268 euros hors taxes, soit la base, plus l'application d'une indexation de 2,88 %.

L'activité générale pour l'exercice 2021 s'est effectuée dans un contexte moins contraint qu'en 2020, quoique durement marqué par la crise de la Covid 19. Entre mai et début décembre 2021, sur une période de 6 mois environ, le délégataire a pu déployer un éventail d'activités reflétant son projet initial. Durant le reste de l'année, sa capacité d'accueil des publics aura été amputée pour part ou en totalité, du fait du cadre réglementaire et des protocoles sanitaires.

Concernant le projet culturel et l'activité générale de diffusion. 6MIC dispose de deux salles permettant un accueil modulable entre 244 et 2080 spectateurs, ainsi que d'un hall et un patio disposant aussi de scènes opérables. En 2021, 126 évènements ont été programmés dans la grande salle, pour 116 dans le club et 32 dans le hall et le patio.

Les objectifs quantitatifs généraux du cahier des charges sont ainsi satisfaits, à la seule exception des locations à des producteurs privés. Ces derniers, du fait du contexte sanitaire, ont reporté leurs intentions en 2022.

Pour la grande salle et le club, le cahier des charges fixe un plancher de programmation de 109 évènements. L'offre du délégataire prévoit 126 réalisations. Ce volume est donc largement dépassé avec 242 événements programmés en 2021 dans ces deux espaces – pour un total de 274 dans la globalité du site.

82 concerts, dont 8 à destination du jeune public ont été organisés. 4 concerts l'ont été hors les murs du 6MIC. 49 % des concerts sont le fait d'artistes professionnels, 18 % d'amateurs et 35 % d'artistes émergents.

La typologie des événements diffère cependant de l'offre.

Pour les concerts et spectacles publics, comparativement à l'offre, le nombre des réalisations est inférieur de 27 % pour la grande salle et de 4 % pour sur le club. Concernant les résidences d'artistes, les réalisations sont très supérieures à l'offre : de 283 % sur la grande salle et de 191 % sur le club. Pour les événements de toute nature hors concerts ou spectacles (formation, séminaires, salons thématiques, etc.), les réalisations sont très largement divergentes de l'offre avec 61 et 44 événements programmés au regard d'une offre initiale de 0.

Les objectifs qualitatifs fixés pour la programmation culturelle ont été remplis. La diversité des styles et expressions artistiques a fait l'objet d'une attention particulière.

Les objectifs destinés à garantir la diversité des productions susceptibles d'accéder à l'équipement, et à préserver l'accès des opérateurs locaux de la Métropole et de la Région, sont remplis en 2021. De même que l'objectif d'insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de diffusion. Ainsi, 49 % des artistes proviennent du territoire de la Métropole et 69 % de la Région Sud, quand 26 % proviennent du territoire national (hors Région Sud) et 5 % sont des artistes internationaux. Le bon dimensionnement de l'équipement et à la capacité du délégataire à travailler sur tous ces segments paraissent démontrés.

En 2021 les résidences d'artistes cumulent 1746 heures d'accueil pour 53 groupes et 262 artistes. Il s'agit très essentiellement de résidences de création, en vue d'une production publique ultérieure. Les résidences destinées aux artistes émergents représentent 37 %, du total. 30 résidences ont été le fait d'artistes professionnels, certains très connus, comme Christophe Maé, Yuri Buenaventura, Deluxe, ou Donald Pierre.

Les studios ont été utilisés durant 5 689 heures, ce qui représente 58 % du temps théorique disponible sur l'année. 168 groupes totalisant 465 musiciens, ont pratiqué ces espaces, réservant 1 197 créneaux. Ceci pour un prix moyen pour l'utilisateur de 4 euros de l'heure.

Concernant les partenariats et l'action culturelle, le délégataire a poursuivi une démarche volontaire conforme aux attentes du cahier des charges. Ceci notamment par la réalisation de 7 modules d'éducation artistique et culturelle. Ces E.A.C ont accueilli 1242 élèves de l'enseignement primaire et de collèges de la Métropole, en provenance des communes de Cabriès, Gardanne, Fuveau, Vitrolles, Rognac, Marseille, Miramas, Rousset, Aubagne, Roquevaire, Châteauneuf les Martigues, Le Puy Sainte-Réparate, Marignane, Aix-en-Provence, Jouques, Venelles, Martigues, Velaux et Cabrières d'Aigues.

Des partenariats ont par ailleurs été conclus avec les villes d'Aix-en-Provence, Venelles, Gardanne, Rognac, Velaux.

Des partenariats ou conventions-cadres d'action culturelle et de formation sont conclus avec Aix-Marseille Université (AMU), l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM), le Centre de formation des Musiciens Intervenants (CFMI). L'Institut Musical de Formation Professionnelle (IMFP), le Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud, la Direction Académique à l'Action Culturelle (DAAC), le Lycée Val de Durance de Pertuis, le Collège Louis Philibert du Puy Sainte-Réparate.

Enfin le délégataire, a entrepris plusieurs actions de mise en réseaux avec les opérateurs de la filière au niveau de la Métropole, de la Région et du réseau professionnel national.

En 2021, l'impact en terme de publics et d'emploi est significatif : 30 377 usagers ont été accueillis, dont 26 886 à des spectacles publics. 924 musiciens ont fréquenté les studios, 465 s'y sont inscrits à l'année. Les actions culturelles ont mobilisé 2 567 participants.

L'équipe permanente est composée de 19 personnes. En 2021, au cours des activités, 906 personnes ont été employées directement, dont 660 artistes et 166 techniciens. Cet ensemble représente 9 692 heures rémunérées - hors sous-traitants d'exploitation et personnels employés directement par les productions et les opérateurs accueillis.

Le bilan économique de la concession fait apparaître des produits d'exploitation principalement composés par 698 195 euros de chiffre d'affaire propre à l'activité, et par 1 071 049 euros de subventions, dont 83% proviennent de la Métropole :

Le total des charges d'exploitation s'élève à 2 308 667 euros en 2021. Les charges variables ne représentent qu'une faible part des charges d'exploitation soit environ 22% (contre 15% en 2020). Les charges fixes quand a elles représentent 40% (contre 45% en 2020) du total des charges d'exploitation. La masse salariale représente 38% du total des charges d'exploitation. Il est constaté une dégradation significative des soldes intermédiaire de gestion.

Le total du bilan est de 2 516 161 euros en 2021. Il est principalement constitué à l'actif des immobilisations pour 1 602 462 euros (dont 1 348 818 euros d'immobilisations corporelles). Une explosion de + 76 % des dettes fournisseurs est constatée au 31/12/2021, ainsi que la comptabilisation de concours bancaire pour 99 527 euros.

Le 15 juin 2021 la société IRIS a demandé à la présidente de la Métropole une réfaction de la Redevance d'Occupation du Domaine Public. Au 31 décembre 2021 la société IRIS dégage un déficit de -148 272 euros ainsi qu'un résultat d'exploitation de -405 240 euros.

Concernant enfin, l'exploitation technique, le délégataire, a satisfait aux attentes du contrat de délégation de service public. Des aménagements ou améliorations du bâtiment, ont été entreprises, ainsi que de menus travaux de maintenance. Des infiltrations résiduelles ont fait l'objet d'une prise en charge au titre de la garantie décennale et des investigations ont été menées, permettant de résoudre les problématiques rencontrées.

Le programme d'exploitation initial ayant été respecté, les installations techniques ont été périodiquement sollicitées à pleine charge et maintenues en bon état de fonctionnement. Dans ce contexte les organes n'ont pas montré de faille. L'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel.

L'analyse du rapport d'activité autorise plusieurs commentaires :

2021 aurait dû constituer la première année de plein exercice, du projet que mène la SCIC sarl IRIS, titulaire du contrat de Délégation de Service Public. Cet exercice est cependant marqué par les conséquences de la crise de la COVID 19 et les contraintes réglementaires imposées.

Les impacts majeurs en découlant ont été d'ordre économique avant tout. L'équilibre financier du bilan 2021 s'en est trouvé ruiné. 2020 et 2021 ont suffi à compromettre la rentabilité escomptée du contrat.

Cependant, alors qu'une bonne moitié de 2021 a été amputée de la capacité à programmer des spectacles, sur le restant de l'année, le délégataire a pu déployer l'éventail complet des activités prévues dans son projet initial.

Avec 30 377 usagers, le résultat de fréquentation est encourageant. Le contexte a cependant entraîné un redéploiement entre secteurs de l'activité.

Les artistes et les opérateurs associatifs ou professionnels de la Métropole ont bénéficié de manière importante de l'équipement 6MIC. En 2021, ceux-ci ont représenté 28 % des concerts, 52 % des coproductions signées par la Scic IRIS, 49 % des résidences, ainsi que de la très grande majorité des 5 689 heures de répétition tenues dans les studios.

La diversité des partenariats avec des opérateurs locaux de la filière du spectacle de la Métropole et de la région, avec l'enseignement scolaire, primaire, secondaire et supérieur, et enfin avec des acteurs du champ social, satisfait les attendus de mise en œuvre d'une stratégie de coopération, fixés sur les axes professionnels, pédagogiques, et socioculturels.

Le bilan en termes de soutien à l'emploi dans une période difficile pour la filière culturelle apparaît comme significatif.

Poussé par la volonté de lancer son projet et confronté à une demande particulièrement importante, le délégataire a déployé une activité intense et répondu de manière satisfaisante sur l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs du cahier des charges.

La stratégie de développement du projet culturel devrait sur ces bases trouver en 2022 un rythme de croisière en phase avec les ambitions initiales.

Pour autant, l'analyse du rapport d'activité fait apparaître des tensions fortes, particulièrement pour les ressources humaines et l'économie du projet. Malgré un désir évident de répondre à une attente multiple et importante, le délégataire devra raisonner sa capacité de mise en œuvre opérationnelle au regard des objectifs prioritaires du contrat, comme des ressources disponibles.

En conclusion, les deux premiers exercices de la délégation font apparaître une situation contrastée.

D'une part d'indéniables réussites confirmant le rôle structurant que l'équipement et le projet culturel du délégataire peuvent jouer. 6MIC paraît ainsi en phase avec les attentes des publics, mais aussi susceptible de contribuer au développement de la filière artistique et professionnelle des musiques actuelles au sein de l'écosystème culturel de la Métropole et de la Région Sud.

Mais, d'autre part, l'équilibre économique de la société délégataire sort très affaibli de la crise de la Covid 19, avec des produits propres encore insuffisants et l'impératif de renforcer les partenariats publics. La continuité de l'exploitation peut de ce fait se trouver engagée à moyen-terme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 26 juin 2023.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant :**

- Le rapport d'activité de la Délégation de service public de la salle des musiques actuelles 6MIC pour l'année 2021.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport du délégataire 2021, du rapport de l'expert-comptable sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire de la salle des musiques actuelles métropolitaine dénommée 6MIC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON